

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018

Présents : Marc GARROCCQ – Alain BASSI – Nathalie LAMERE - Richard DURAND - Jean-Michel DUZER – Stéphanie BAECKE - Jean GRASPAIL – Sylvie DONADELLO – Jean-Paul FRANCOIS – Bernard SOLANET

Par pouvoir : Daniel GAROBY à Marc GARROCCQ

Absents : Pierre TOROND – Emmanuelle PEYREGNE – Annick NEBOUT – Christophe BONNET

Secrétaire de séance : Jean GRASPAIL

Ordre du jour :

- 1 – Information sur le rapport d'activités de la CA TLP
- 2 – Acceptation de legs
- 3 – Loyer du local professionnel
- 4 – Régularisation du dossier de cessation d'activité de GIAT Industries
- 5 – Renouvellement du bail pour l'Antenne Orange
- 6 – Création de deux emplois d'agents recenseur
- 7 – Décision modification n°1 pour transfert de crédits au budget principal
- 8 - Questions diverses

1 – INFORMATIONS SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES-LOURDES-PYRENEES

Monsieur le maire expose au conseil que le rapport d'activité de la communauté d'agglomération TLP doit faire l'objet d'une communication en séance publique.

Il présente, en premier lieu la vue d'ensemble du compte administratif avec un total cumulé de 96 570 582.33 € en recettes et 87 885 815.62 € en dépenses.

Les plus grands projets votés en conseil communautaire sont :

- Pour le Pôle Sud (Lourdes) : l'aménagement du pic du Jer et la création d'un auditorium pour accueillir des séminaires et colloque
- Pour le Pôle Centre : la création d'un parc d'activités « universciel »
- Pour le Pôle Nord : la création d'une usine des Sports ainsi que d'une médiathèque d'agglomération sur le site de l'Arsenal.

2 – ACCEPTATION DE LEGS

Monsieur le maire expose que monsieur VIGNEAU Georges, décédé le 1^{er} novembre dernier, a légué à la commune son bien immobilier comme l'avait fait sa sœur avant lui.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce legs et donne délégation au maire à l'effet de signer les documents nécessaires pour la succession.

3 – LOYER DU LOCAL PROFESSIONNEL

Monsieur le maire expose au conseil que le local professionnel situé au n° 1 bis rue des Pyrénées, vacant depuis le départ du médecin, va être occupé prochainement par une boulangerie-pâtisserie.

Les travaux nécessaires pour cette activité sont commencés et seront pris entièrement en charge par le locataire.

Monsieur le maire propose de fixer le montant du loyer avec une période de gratuité en échange des travaux qui seront réalisés afin d'aider à l'installation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une période de gratuité d'un an et ensuite, de fixer le loyer de ce local professionnel à 660 € HT (soit 792€ TTC) à compter du 1^{er} janvier 2020.

4 – REGULARISATION DU DOSSIER DE CESSATION D'ACTIVITE DE GIAT INDUSTRIES SUR LE SITE XPLOITE PAR NEXTER MUNITIONS A TARBES

Monsieur le maire informe l'assemblée que la Société GIAT Industries régularise actuellement le dossier de cessation de ces anciennes activités qui n'avait pas été reprises par Nexter Munitions en 2006 lors du transfert de son activité sur le site de Tarbes.

Cette cessation d'activité concernant des installations situées sur le périmètre actuel de l'arrêté d'exploitation de Nexter Munitions ne modifiera pas sa situation administrative.

Il est proposé que le projet de réhabilitation des terrains sis à Tarbes soit établi au vu de l'usage actuel des terrains, à savoir un usage industriel non sensible.

Il est donc nécessaire que la commune donne son accord sur la proposition d'usage décrite ci-dessus afin que les projets de réhabilitation du site puissent être finalisés et mis en œuvre dans les meilleurs délais, en concertation avec la Préfecture.

Le conseil municipal, après étude des rapports et des plans du site, accepte à l'unanimité, la proposition de GIAT Industries.

5 – RENOUELEMENT DU BAIL POUR L'ANTENNE ORANGE

Monsieur le maire rappelle la délibération du 13 octobre 2009 approuvant le projet d'implantation d'une antenne relais sur le terrain communal situé au lieu-dit « les Turons » et le bail en date du 26 novembre 2009.

Dans le cadre d'une mise à jour massive et d'une harmonisation de toutes les conventions au niveau national, il nous est demandé de renouveler ce bail sur une durée pérenne, dans le cadre notamment des investissements que réalise et va continuer à réaliser ORANGE.

Après étude du nouveau projet de bail présenté, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce nouveau bail et autorise monsieur le maire à le signer.

6 – CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEUR

Les opérations du recensement de la population auront lieu du 17 janvier au 16 février 2019.

Leur organisation relevant de la responsabilité du maire, il convient de procéder au recrutement de deux agents recenseurs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide donc la création de deux emplois d'agents recenseur, à temps non complet, pour deux demi-journées de formation en janvier ainsi que pour la période concernée.

Ils seront rémunérés au prix du SMIC.

7 – DECISION MODIFICATION N°1 POUR TRANSFERT DE CREDITS AU BUDGET PRINCIPAL 2018

Monsieur le maire explique la nécessité de transférer des crédits afin d'alimenter le compte « frais de personnel » afin d'honorer les derniers paiements, ainsi que pour le remboursement partiel du prêt relais.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de transférer la somme de 700 € de l'article 022 « dépenses imprévues » à l'article 6411 « frais de personnel ».

Pour le remboursement du prêt, la somme de 55 000 € est ajoutée à l'article 1641 « emprunts » ainsi que les recettes, pour le même montant, qui n'était pas prévues au budget mais qui ont été reçues en cours d'année pour l'équilibre.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire rappelle que le repas des aînés se déroulera le 12 janvier 2019.

La cérémonie des vœux est prévue le vendredi 25 janvier 2019.

LA SEANCE EST LEVEE A 20H00